

Direction : Social Santé Solidarité

hygiène

REF : HYG2009024

Signataire : LG/DM/CF

OBJET : Demande de subvention auprès du Groupement Régional de Santé Publique d'Ile-de-France pour la poursuite de l'action Ateliers-santé-Ville à Aubervilliers-année 2009

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code de la santé publique,

Vu la loi n° 2004-806 du 8 août 2004 relative à la politique de santé publique,

Vu le budget communal,

Vu la délibération du 14 décembre 2006 relative à l'adhésion de la commune d'Aubervilliers au Groupement Régional de Santé Publique d'Ile-de-France,

Considérant que la ville mène depuis plusieurs années des actions de prévention et d'aide à l'accès aux soins,

Considérant le dossier du service communal d'hygiène et de santé visant la poursuite de l'action « Ateliers-santé-ville » à Aubervilliers,

Considérant que la ville peut solliciter en 2009, pour cette action, une subvention auprès du Groupement Régional de Santé Publique d'Ile-de-France (GRSP),

Considérant que le GRSP apporte en 2009, un soutien financier à hauteur de 16.200 Euros pour la prorogation de cette action jusqu'au 31 décembre 2009,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le maire d'Aubervilliers à solliciter auprès du Groupement Régional de Santé Publique d'Ile-de-France une subvention d'un montant de 16.200 Euros pour la reconduction du projet « Ateliers-santé-ville d'Aubervilliers » en 2009.

Le Maire

Jacques SALVATOR